

Parcours de formation du Certificat National d'Intervention en Autisme 1^{er} Degré

Certificat délivré par Formavision au nom de l'Etat

Blended (formule mixte)

Habilitation à délivrer le CNIA par le GNCRA

Certification professionnelle

inscrite au Répertoire Spécifique sous le numéro 6954

Date d'enregistrement : le 18/12/2024



DUREE

→ 20 jours - Formation
théorique
→ 20 jours de Stage soit 140 h
= 2x2 semaines
→ Amplitude : 12 mois



PUBLIC

Professionnels intervenant
auprès de personnes TSA ou
le souhaitant, Aidants ou
Pair- Aidants, diplôme de
niveau 3 ou 4



MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

→ 104h en présentiel
→ 30h30 de classes virtuelles
→ 5h30 d'asynchrone
→ 140h de Stage
→ 3 classes virtuelles
d'accompagnement
de 2h30 avec un
formateur référent,
soit **7h30**
d'accompagnement
méthodologique

PROFIL DU FORMATEUR

Professionnels intervenant auprès de personnes avec TSA
(AES, AMP, ME, AS, AESH..), Aidants, Personnes autistes.

DELAIS D'ACCÈS

Maximalement 4 mois après la première prise de contact.

CONDITION D'ACCES

Sur dossier d'inscription et vérification des pré requis.

Lien vers la pré inscription :

<https://form.fillout.com/t/uKUtuftjZtus>

PREREQUIS PEDAGOGIQUES

Détention d'un diplôme de niveau 3 ou 4.

TARIF

2900 € NET de taxe.

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du
code général des impôts.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Intervenir auprès de personnes autistes conformément aux dernières connaissances scientifiques et techniques recommandées par la HAS.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les compétences visées par le CNIA, telles que définies par l'Arrêté du 17 aout 2020

- **DC1** : Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne.
- **DC2** : Communiquer avec la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication.
- **DC3** : Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC4** : Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC5** : Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte du trouble du spectre de l'autisme.
- **DC6** : Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC7** : Être en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC8** : Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC9** : Actualiser ses connaissances relatives au trouble du spectre de l'autisme.

CONTENU

Conformément à l'arrêté du 17 aout 2020

- Bloc 1 : Compréhension et évaluation.
- Bloc 2 : Communication et socialisation.
- Bloc 3 : Accès aux droits fondamentaux et participation sociale des personnes.
- Bloc 4 : Mobilisation des approches développementales et comportementales.
- Bloc 5 : Prévention et gestion des comportements problèmes.
- Bloc 6 : Projet personnalisé : élaboration et mise en œuvre.

PASSERELLE, DISPENSE ou EQUIVALENCE

Sans passerelle, ni dispense de formation, ni équivalence possible.

METHODE D'EVALUATION

Tout au long de la formation : Une évaluation formative (par flash cards) est proposée en continue et un quiz est à renseigner après chaque bloc de compétences.

En fin de formation : Une évaluation finale donnant lieu à délivrance du Certificat National d'Intervention en Autisme après réussite aux **deux épreuves terminales** :

- **Un écrit** composé de deux parties :
 - Un rapport de stage comprenant notamment la présentation de la structure et du projet mené par le stagiaire ;
 - Une étude de situation d'accompagnement d'une personne en situation de TSA, mise en œuvre au cours du stage ;
- **Un oral** de 30 minutes qui s'appuie sur l'écrit présenté par le candidat.

MOYENS PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION DES STAGIAIRES

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques et des discussions. Les stagiaires devront avoir accès à un ordinateur ou une tablette, disposer d'une connexion internet et avoir une adresse électronique valide.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>

Bloc 1 : Compréhension et évaluation (31h30)

Module 1 (14h) : De la description de l'autisme à l'évaluation.

Module 2 (3h30) : Traits distinctifs et saillants du fonctionnement autistique.

Module 3 (14h) : Particularités sensorielles des personnes autistes : Évaluation et Adaptations.

Bloc 2 : Communication et socialisation (30h)

Module 1 (1h) : Développement de la communication et TSA.

Module 2 (14h) : Mise en place d'une communication fonctionnelle.

Module 3 (1h) : Développement des habiletés socio-émotionnelles et TSA.

Module 4 (14h) : Acquisition et Ajustement des compétences sociales et émotionnelles chez les personnes autistes.

Bloc 3 - Accès aux droits fondamentaux et participation sociale (19h)

Module 1 (3h30) : La scolarisation.

Module 2 (6h) : Le monde du travail.

Module 3 (3h30) : Une vie citoyenne.

Module 4 (6h) : La vie affective et la sexualité.

Bloc 4 - Mobilisation des approches développementales et comportementales (29h)

Module 1 (7h) : Mise en œuvre du programme TEACCH.

Module 2 (21h et Asynchrone-1h) : Mise en œuvre de l'ABA.

Bloc 5 - Prévention et gestion des situations complexes (21h)

Module 1 (14h) : Évaluation et Gestion des comportements problématiques.

Module 2 (7h) : Évaluation et prise en charge des comorbidités somatiques et de la douleur.

Bloc 6 - Projet personnalisé : élaboration et coordination (9h30)

Module 1 (3h30) : Élaboration et Mise en œuvre du Projet Personnalisé.

Module 2 (3h30) : Collaboration avec les familles et Guidance Parentale.

Module 3 (2h30) : Intervenir auprès des personnes TSA : un processus dynamique.

Les professionnels du 1^{er} degré suivront le parcours de formation avec les professionnels du 2nd degré qui compléteront leur formation de modules supplémentaires.

STAGE

- Une ou plusieurs périodes de stage au total de 20 jours (140h) au cours desquelles, le stagiaire devra réaliser des tâches pré définies qui feront l'objet du rapport écrit noté dans le cadre des épreuves menant au CNIA. Le stage est recommandé en une seule période.
- Le stagiaire devra suivre trois classes virtuelles de 2h30 animées (7h30 au total) par un formateur référent et portant sur la mise en œuvre du stage et sur la préparation des épreuves menant au CNIA.

INDICATEUR DE RESULTATS

Nombre de stagiaires depuis 2021 : 335

Nombre de certificats depuis 2021 : 179

Nombre de sessions depuis 2021 : 20

Nombre d'examens depuis 2021 : 14

Taux de réussite à l'examen : 96%

Taux d'abandon : 11%

Taux de satisfaction : 91%

La formation permet d'intervenir auprès des personnes avec TSA pour 91 % des stagiaires.

CONTACTS

Contact administratif et pédagogique

cnia@forma-vision.com
09 53 94 35 52

Contact handicap Janick COQUET

janick.coquet@forma-vision.com
09 53 94 35 52

Parcours de formation du Certificat National d'Intervention en Autisme 2nd Degré

Certificat délivré par Formavision au nom de l'Etat
Blended (formule mixte)

Habilitation à délivrer le CNIA par le GNCRA

Certification professionnelle

inscrite au Répertoire Spécifique sous le numéro 6954

Date d'enregistrement : le 18/12/2024



DUREE

- 25 jours – Formation théorique
- 20 jours de Stage soit 140 h = 2x2 semaines
- Amplitude : 12 mois



PUBLIC

Professionnels intervenant auprès de personnes TSA ou souhaitant intervenir auprès de personnes TSA, Aidants ou Pair- Aidants, titulaires d'un BAC + 2



MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

- 135h30 en présentiel
- 34h de classes virtuelles
- 5h30 d'asynchrone
- 140h de Stage
- 3 classes virtuelles d'accompagnement de 2h30 avec un formateur référent, soit **7h30** d'accompagnement méthodologique

PROFIL DU FORMATEUR

Professionnels intervenant auprès de personnes avec TSA (éducateurs spécialisés, enseignants, psychologues, paramédicaux, chef de service..). Aidants, Personnes Autistes.

DELAIS D'ACCÈS

Maximalement 4 mois après la première prise de contact.

CONDITION D'ACCES

Sur dossier d'inscription et vérification des pré requis.

Lien vers la pré inscription :

<https://form.fillout.com/t/uKUtuftjZtus>

PREREQUIS PEDAGOGIQUES

Détention d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau Bac+2.

TARIF

3700 € NET de taxe. Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Coordonner les interventions auprès de personnes autistes conformément aux dernières connaissances scientifiques et techniques recommandées par la HAS.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les compétences visées par le CNIA, telles que définies par l'Arrêté du 17 août 2020

- **DC1** : Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne.
- **DC2** : Communiquer avec la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme et optimiser sa propre communication.
- **DC3** : Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC4** : Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC5** : Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte du trouble du spectre de l'autisme.
- **DC6** : Elaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC7** : Être en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC8** : Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de trouble du spectre de l'autisme.
- **DC9** : Actualiser ses connaissances relatives au trouble du spectre de l'autisme.

CONTENU

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020

- Bloc 1 : Compréhension et évaluation.
- Bloc 2 : Communication et socialisation.
- Bloc 3 : Accès aux droits fondamentaux et participation sociale des personnes.
- Bloc 4 : Mobilisation des approches développementales et comportementales.
- Bloc 5 : Prévention et gestion des comportements problèmes.
- Bloc 6 : Projet personnalisé : élaboration et mise en œuvre.

PASSERELLE, DISPENSE ou EQUIVALENCE

Sans passerelle, ni dispense de formation, ni équivalence possible.

METHODE D'EVALUATION

Tout au long de la formation : Une évaluation formative (par flash cards) est proposée en continue et un quiz est à renseigner après chaque bloc de compétences.

En fin de formation : Une évaluation finale donnant lieu à délivrance du Certificat National d'Intervention en Autisme après réussite aux **deux épreuves terminales** :

- **Un écrit** composé de deux parties :
 - Un rapport de stage comprenant notamment la présentation de la structure et du projet mené par le stagiaire ;
 - Une étude de situation d'accompagnement d'une personne en situation de TSA, mise en œuvre au cours du stage ;
- **Un oral** de 30 minutes qui s'appuie sur l'écrit présenté par le candidat.

MOYENS PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION DES STAGIAIRES

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques et des discussions. Les stagiaires devront avoir accès à un ordinateur ou une tablette, disposer d'une connexion internet et avoir une adresse électronique valide.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>

Bloc 1 : Compréhension et évaluation (45h30)

Module 1 (14h) : De la description de l'autisme à l'évaluation.

Module 2 (3h30) : Traits distinctifs et saillants du fonctionnement autistique.

Module 2bis* (14h) : Evaluation du fonctionnement - Approfondissement.

Module 3 (14h) : Particularités sensorielles des personnes autistes : Évaluation et Adaptations.

Bloc 2 : Communication et socialisation (30h)

Module 1 (1h) : Développement de la communication et TSA.

Module 2 (14h) : Mise en place d'une communication fonctionnelle.

Module 3 (1h) : Développement des habiletés socio-émotionnelles et TSA.

Module 4 (14h) : Acquisition et Ajustement des compétences sociales et émotionnelles chez les personnes autistes.

Bloc 3 - Accès aux droits fondamentaux et participation sociale (19h)

Module 1 (3h30) : La scolarisation.

Module 2 (6h) : Le monde du travail.

Module 3 (3h30) : Une vie citoyenne.

Module 4 (6h) : La vie affective et la sexualité.

Bloc 4 - Mobilisation des approches développementales et comportementales (36h)

Module 1 (7h) : Mise en œuvre du programme TEACCH.

Module 2 (21h et Asynchrone-1h) : Mise en œuvre de l'ABA.

Module 2 bis* (7h) : Évaluation en ABA—Approfondissement.

Bloc 5 - Prévention et gestion des situations complexes (21h)

Module 1 (14h) : Évaluation et Gestion des comportements problèmes.

Module 2 (7h) : Évaluation et prise en charge des comorbidités somatiques et de la douleur.

Bloc 6 - Projet personnalisé : élaboration et coordination (23h30)

Module 1 (3h30) : Élaboration et Mise en œuvre du Projet Personnalisé.

Module 1 bis* (3h30) : Coordination des acteurs et des actions du Projet.

Module 2 (3h30) : Collaboration avec les familles et Guidance Parentale.

Module 2 bis* (3h30) : Approfondissement sur la Guidance Parentale.

Module 3* (7h) : Supervision des équipes

Module 4 (Présentiel-2h30) : Intervenir auprès des personnes TSA : un processus dynamique.

*Modules complémentaires pour les professionnels de 2nd degré qui suivront les autres cours avec les professionnels du 1^{er} degré.

STAGE

- Une ou plusieurs périodes de stage au total de 20 jours (140h) au cours desquelles, le stagiaire devra réaliser des tâches pré définies qui feront l'objet du rapport écrit noté dans le cadre des épreuves menant au CNIA. Le stage est recommandé en une seule période.

- Le stagiaire devra suivre trois classes virtuelles de 2h30 animées (7h30 au total) par un formateur référent et portant sur la mise en œuvre du stage et sur la préparation des épreuves menant au CNIA.

INDICATEUR DE RESULTATS

Nombre de stagiaires depuis 2021 : 335

Nombre de certificats depuis 2021 : 179

Nombre de sessions depuis 2021 : 20

Nombre d'examens depuis 2021 : 14

Taux de réussite à l'examen : 96%

Taux d'abandon : 11%

Taux de satisfaction : 91%

La formation permet d'intervenir auprès des personnes avec TSA pour 91 % des stagiaires.

CONTACTS

Contact administratif et pédagogique

cnia@forma-vision.com
09 53 94 35 52

Contact handicap Janick COQUET

janick.coquet@forma-vision.com
09 53 94 35 52